

Date de préparation 13-janv.-2012

Date de révision 10-déc.-2021

Numéro de révision 3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: BactiCard Strep

Cat No.: R21112

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Oxoid Ltd

Wade Road

Basingstoke, Hants, UK

RG24 8PW

Tel: +44 (0) 1256 841144

EU entity/business name Oxoid Deutschland GmbH

Postfach 10 07 53 D-46483

Wesel **GERMANY**

Tel: + 49 (0) 281 1520 Fax: 49 (0) 281 1521

mbd-sds@thermofisher.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec EU: 001-703-527-3887 Chemtrec US: (800) 424-9300

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour les clients en Suisse :

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 1B (H360FD)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
2-Méthoxyéthanol	109-86-4	EEC No. 203-713-7	1.98	Flam. Liq. 3 (H226)
				Acute Tox. 4 (H302)
				Acute Tox. 4 (H312)
				Acute Tox. 4 (H332)
				Repr. 1B (H360FD)
				STOT SE1 (H370)
				STOT RE2 (H373)
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	0.99	Flam. Liq. 3 (H226)
				Skin Corr. 1A (H314)
				Eye Dam. 1 (H318)

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Formamide	75-12-7	EEC No. 200-842-0	0.79	Repr. 1B (H360D)
-----------	---------	-------------------	------	------------------

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Acide acétique	Skin Corr. 1A (H314) :: C>=90% Skin Corr. 1B (H314) :: 25%<=C<90% Eye Irrit. 2 (H319) :: 10%<=C<25% Skin Irrit. 2 (H315) :: 10%<=C<25%	-	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans avis

médical.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte: Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents

BactiCard Strep

chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques. Date de promulgation: 2 septembre 2018. Publié dans le Moniteur Belge le 3 octobre 2018 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
2-Méthoxyéthanol	TWA: 1 ppm (8h)	STEL: 3 ppm 15 min	TWA / VME: 1 ppm (8	TWA: 0.1 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 1 ppm
	Skin	STEL: 9 mg/m ³ 15 min	heures). restrictive limit	TWA: 0.3 mg/m ³ 8 uren	(8 horas)
		TWA: 1 ppm 8 hr	TWA / VME: 3.2 mg/m ³	Huid	TWA / VLA-ED: 3 mg/m ³
		TWA: 3 mg/m ³ 8 hr	(8 heures). restrictive		(8 horas)
		Skin	limit		Piel
			Peau		
Acide acétique	TWA: 25 mg/m³ (15min)		STEL / VLCT: 10 ppm.		STEL / VLA-EC: 20 ppm
	TWA: 10 ppm (15min)	STEL: 15 ppm	STEL / VLCT: 25	TWA: 25 mg/m ³ 8 uren	(15 minutos).
	STEL: 50 mg/m ³ (8h)	TWA: 10 ppm	mg/m³.	STEL: 15 ppm 15	STEL / VLA-EC: 50
	STEL: 20 ppm (8h)	TWA: 25 mg/m ³		minuten	mg/m³ (15 minutos).
				STEL: 38 mg/m ³ 15	TWA / VLA-ED: 10 ppm
				minuten	(8 horas)
					TWA / VLA-ED: 25
					mg/m³ (8 horas)
Formamide		STEL: 30 ppm 15 min	TWA / VME: 20 ppm (8	TWA: 10 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 10 ppm
		STEL: 56 mg/m ³ 15 min		TWA: 18 mg/m ³ 8 uren	(8 horas)
		TWA: 20 ppm 8 hr	TWA / VME: 30 mg/m ³	Huid	TWA / VLA-ED: 19
		TWA: 37 mg/m ³ 8 hr	(8 heures).		mg/m³ (8 horas)
					Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
2-Méthoxyéthanol	TWA: 0.5 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo Pelle	TWA: 1 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 8 TWA: 3.2 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 8 TWA: 1 ppm (8 Stunden). MAK applies for the sum of the concentrations of 2-Methoxyethanol and its Acetate in air TWA: 3.2 mg/m³ (8 Stunden). MAK applies for the sum of the concentrations of 2-Methoxyethanol and its Acetate in air Höhepunkt: 8 ppm Höhepunkt: 25.6 mg/m³	TWA: 1 ppm 8 horas Pele	huid TWA: 0.5 mg/m³ 8 uren	TWA: 0.5 ppm 8 tunteina TWA: 1.6 mg/m³ 8 tunteina Iho
Acide acétique	TWA: 25 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo TWA: 10 mg/m³ 8 ore. Media Ponderata nel Tempo STEL: 50 mg/m³ 15 minuti. Breve termine STEL: 20 ppm 15 minuti. Breve termine	Haut TWA: 10 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 25 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 10 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 25 mg/m³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 20 ppm Höhepunkt: 50 mg/m³	STEL: 20 ppm 15 minutos STEL: 50 mg/m³ 15 minutos TWA: 10 ppm 8 horas TWA: 25 mg/m³ 8 horas	MAC-TGG 25 mg/m ³	TWA: 5 ppm 8 tunteina TWA: 13 mg/m³ 8 tunteina STEL: 10 ppm 15 minuutteina STEL: 25 mg/m³ 15 minuutteina
Formamide		Haut	TWA: 10 ppm 8 horas Pele		TWA: 10 ppm 8 tunteina TWA: 19 mg/m³ 8 tunteina

Date de révision 10-déc.-2021

BactiCard Strep

Date de révision 10-déc.-2021

		STEL: 20 ppm 15
		minuutteina
		STEL: 37 mg/m ³ 15
		minuutteina
		lho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
2-Méthoxyéthanol	Haut	TWA: 1 ppm 8 timer	Haut/Peau	TWA: 3 mg/m ³ 8	TWA: 1 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 4 ppm 15	Hud	STEL: 8 ppm 15	godzinach	TWA: 3.1 mg/m ³ 8 timer
	Minuten		Minuten		STEL: 3 ppm 15
	MAK-TMW: 1 ppm 8		STEL: 25.6 mg/m ³ 15		minutter. value
	Stunden		Minuten		calculated
			TWA: 1 ppm 8 Stunden		STEL: 6.2 mg/m ³ 15
			TWA: 3.2 mg/m ³ 8		minutter. value
			Stunden		calculated
					Hud
Acide acétique	MAK-KZGW: 20 ppm 15	TWA: 10 ppm 8 timer	STEL: 20 ppm 15	STEL: 50 mg/m ³ 15	TWA: 10 ppm 8 timer
	Minuten	TWA: 25 mg/m ³ 8 timer	Minuten	minutach	TWA: 25 mg/m ³ 8 timer
	MAK-KZGW: 50 mg/m ³		STEL: 50 mg/m ³ 15	TWA: 25 mg/m ³ 8	STEL: 20 ppm 15
	15 Minuten		Minuten	godzinach	minutter. value from the
	MAK-TMW: 10 ppm 8		TWA: 10 ppm 8		regulation
	Stunden		Stunden		STEL: 50 mg/m ³ 15
	MAK-TMW: 25 mg/m ³ 8		TWA: 25 mg/m ³ 8		minutter. value from the
	Stunden		Stunden		regulation
Formamide	Haut	TWA: 10 ppm 8 timer	Haut/Peau	TWA: 23 mg/m ³ 8	TWA: 10 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 18 ppm 15	TWA: 18 mg/m ³ 8 timer	TWA: 10 ppm 8	godzinach	TWA: 18 mg/m ³ 8 timer
	Minuten	Hud	Stunden		STEL: 20 ppm 15
	MAK-KZGW: 32 mg/m ³		TWA: 18 mg/m ³ 8		minutter. value
	15 Minuten		Stunden		calculated
	MAK-TMW: 9 ppm 8				STEL: 27 mg/m ³ 15
	Stunden				minutter. value
	MAK-TMW: 16 mg/m ³ 8				calculated
	Stunden				Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
2-Méthoxyéthanol	TWA: 1 ppm	kože	TWA: 1 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 3 mg/m ³ 8
	Skin notation	TWA-GVI: 1 ppm 8	STEL: 3 ppm 15 min	cutaneous absorption	hodinách.
		satima.	Skin	TWA: 1 ppm	Potential for cutaneous
					absorption
					Ceiling: 6 mg/m³ toxic
					for reproduction
Acide acétique	TWA: 25 mg/m ³	TWA-GVI: 10 ppm 8	TWA: 20 ppm 8 hr.	STEL: 50 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³ 8
	TWA: 10 ppm	satima.	TWA: 50 mg/m ³ 8 hr.	STEL: 20 ppm	hodinách.
	STEL: 50 mg/m ³	TWA-GVI: 25 mg/m ³ 8	STEL: 20 ppm 15 min	TWA: 10 ppm	Ceiling: 50 mg/m ³
	STEL : 20 ppm	satima.	STEL: 50 mg/m ³ 15 min	TWA: 25 mg/m ³	
		STEL-KGVI: 20 ppm 15			
		minutama.			
		STEL-KGVI: 50 mg/m ³			
		15 minutama.			
Formamide	TWA: 15.0 mg/m ³	TWA-GVI: 20 ppm 8	TWA: 10 ppm 8 hr.		
	STEL: 30.0 mg/m ³	satima.	TWA: 18 mg/m ³ 8 hr.		
		TWA-GVI: 37 mg/m ³ 8	STEL: 30 ppm 15 min		
		satima.	STEL: 54 mg/m ³ 15 min		
		STEL-KGVI: 30 ppm 15			
		minutama.			
		STEL-KGVI: 56 mg/m ³			
		15 minutama.			

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
2-Méthoxyéthanol	Nahk	Skin notation	skin - potential for	TWA: 3.16 mg/m ³ 8	TWA: 1 ppm 8
	TWA: 1 ppm 8 tundides.	TWA: 1 ppm 8 hr	cutaneous absorption	órában. AK	klukkustundum.
			TWA: 1 ppm	lehetséges borön	Skin notation
				keresztüli felszívódás	Ceiling: 2 ppm
Acide acétique	TWA: 10 ppm 8	TWA: 25 mg/m ³ 8 hr	STEL: 15 ppm	STEL: 50 mg/m ³ 15	STEL: 20 ppm
	tundides.	TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 37 mg/m ³	percekben. CK	STEL: 50 mg/m ³
	TWA: 25 mg/m ³ 8	STEL: 50 mg/m3 15 min	TWA: 10 ppm	TWA: 25 mg/m ³ 8	TWA: 10 ppm 8
	tundides.	STEL: 20 ppm 15 min	TWA: 25 mg/m ³	órában. AK	klukkustundum.
	STEL: 10 ppm 15				TWA: 25 mg/m ³ 8
	minutites.				klukkustundum.

BactiCard Strep

Date de révision 10-déc.-2021

	STEL: 25 mg/m ³ 15 minutites.		
Formamide	Nahk TWA: 10 ppm 8 tundides. TWA: 20 mg/m³ 8 tundides. STEL: 15 ppm 15 minutites. STEL: 30 mg/m³ 15 minutites.	skin - potential for cutaneous absorption STEL: 30 ppm STEL: 45 mg/m³ TWA: 20 ppm TWA: 30 mg/m³	TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 18 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 20 ppm Ceiling: 36 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
2-Méthoxyéthanol	skin - potential for	TWA: 1 ppm IPRD		possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	Oda		uptake through the skin	
	TWA: 1 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 1 ppm 8 Stunden	TWA: 1 ppm	TWA: 3.2 mg/m ³ 8 ore
		STEL: 30 mg/m ³			
Acide acétique	STEL: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm IPRD	TWA: 10 ppm 8	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm 8 ore
	STEL: 20 ppm	TWA: 25 mg/m ³ IPRD	Stunden	TWA: 25 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³ 8 ore
	TWA: 10 ppm	STEL: 50 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³ 8	STEL: 20 ppm 15 minuti	STEL: 20 ppm 15
	TWA: 25 mg/m ³	STEL: 20 ppm	Stunden	STEL: 50 mg/m ³ 15	minute
	_		STEL: 50 mg/m ³ 15	minuti	STEL: 50 mg/m ³ 15
			Minuten		minute
			STEL: 20 ppm 15		
			Minuten		
Formamide		TWA: 10 ppm IPRD			TWA: 11 ppm 8 ore
		TWA: 20 mg/m ³ IPRD			TWA: 20 mg/m ³ 8 ore
		Oda			STEL: 16 ppm 15
		STEL: 15 ppm			minute
		STEL: 30 mg/m ³			STEL: 30 mg/m ³ 15
					minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
2-Méthoxyéthanol		Ceiling: 128 mg/m³ Potential for cutaneous	TWA: 1 ppm 8 urah TWA: 3.2 mg/m ³ 8 urah	TLV: 1 ppm 8 timmar. NGV	Deri TWA: 1 ppm 8 saat
		absorption TWA: 5 ppm	Koža STEL: 8 ppm 15 minutah STEL: 25.6 mg/m³ 15 minutah	Hud	
Acide acétique	Skin notation MAC: 5 mg/m ³	Ceiling: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm 8 urah TWA: 25 mg/m³ 8 urah STEL: 50 mg/m³ 15 minutah STEL: 20 ppm 15 minutah	Binding STEL: 10 ppm 15 minuter Binding STEL: 25 mg/m³ 15 minuter TLV: 5 ppm 8 timmar. NGV TLV: 13 mg/m³ 8 timmar. NGV	TWA: 10 ppm 8 saat TWA: 25 mg/m ³ 8 saat
Formamide	MAC: 3 mg/m³			Indicative STEL: 15 ppm 15 minuter Indicative STEL: 30 mg/m³ 15 minuter TLV: 10 ppm 8 timmar. NGV TLV: 20 mg/m³ 8 timmar. NGV Hud	

Valeurs limites biologiques Liste source (s):

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
2-Méthoxyéthanol				2-Methoxyacetic acid: 8	Methoxyacetic acid: 15
				mg/g Creatinine urine	mg/g Creatinine urine
				end of workweek, after	(end of shift)
				at least two work weeks	,

BactiCard Strep

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Oral(e)	Effet aigu systémique (Oral(e))	Les effets chroniques local (Oral(e))	Les effets chroniques systémique (Oral(e))
2-Méthoxyéthanol 109-86-4 (1.98)				11 mg/kg bw/d

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
2-Méthoxyéthanol 109-86-4 (1.98)			DNEL = 0.22mg/kg bw/day
Formamide 75-12-7 (0.79)			DNEL = 0.952mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
2-Méthoxyéthanol 109-86-4 (1.98)				DNEL = 0.31mg/m ³
Acide acétique 64-19-7 (0.99)	DNEL = 25mg/m ³		DNEL = 25mg/m ³	
Formamide 75-12-7 (0.79)				DNEL = 6.6mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
2-Méthoxyéthanol 109-86-4 (1.98)	PNEC = 10mg/L	PNEC = 36.8mg/kg sediment dw	PNEC = 94mg/L	PNEC = 1000mg/L	PNEC = 1.87mg/kg soil dw
Acide acétique 64-19-7 (0.99)	PNEC = 3.058mg/L	PNEC = 11.36mg/kg sediment dw	PNEC = 30.58mg/L	PNEC = 85mg/L	PNEC = 0.47mg/kg soil dw
Formamide 75-12-7 (0.79)	PNEC = 0.5mg/L	PNEC = 1.26mg/kg sediment dw	PNEC = 5mg/L	PNEC = 100mg/L	PNEC = 0.151mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
2-Méthoxyéthanol	PNEC = 1mg/L	PNEC = 3.68mg/kg		PNEC = 7.3mg/kg	
109-86-4 (1.98)		sediment dw		food	
Acide acétique	PNEC =	PNEC =			
64-19-7 (0.99)	0.3058mg/L	1.136mg/kg			
	_	sediment dw			
Formamide	PNEC = 0.5mg/L				
75-12-7 (0.79)					

8.2. Contrôles de l'exposition

OXDR21112

Date de révision 10-déc.-2021

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Mesures techniques

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée). Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gan	ts Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

Liquide

d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect

Odeur Aucune information disponible Aucune donnée disponible Seuil olfactif Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point de ramollissement

Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Point d'éclair Sans objet Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH Sans objet

Viscosité Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants
Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composantlog Pow2-Méthoxyéthanol-0.85Acide acétique-0.2Formamide-0.82

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité / Densité Aucune donnée disponible

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeurAucune donnée disponible(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Teneur (%) en COV (composés

organiques volatils)

3.76

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies

a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis
Cutané(e)

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis
Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis
Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

Date de révision 10-déc.-2021 **BactiCard Strep**

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
2-Méthoxyéthanol	LD50 = 2370 mg/kg (Rat)	LD50 = 1280 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 1478 ppm (Rat) 7 h
Acide acétique	3310 mg/kg (Rat)	-	> 40 mg/L (Rat) 4 h
Formamide	LD50 = 5577 mg/kg (Rat)	LD50 = 6 g/kg (Rabbit)	LC50 > 21 mg/L (Rat) 4 h
		, ,	_ ` ` ′

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

Effets sur la reproduction

Catégorie 1B

Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

répétée;

Aucune information disponible. Organes cibles

Aucune donnée disponible j) danger par aspiration;

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
2-Méthoxyéthanol	LC50: = 9650 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 16000 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 10000 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)		
Acide acétique	Pimephales promelas: LC50 = 88 mg/L/96h Lepomis macrochirus: LC50 = 75 mg/L/96h	G	-
Formamide	LC50: = 9135 mg/L, 96h static (Brachydanio rerio)	EC50: > 500 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: > 500 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus) EC50: > 500 mg/L, 96h (Desmodesmus subspicatus)

Composant	Microtox	Facteur M
Acide acétique	Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/15 min	
	Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/25 min	
	Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/5 min	
Formamide	EC50 > 10000 mg/L 17 h	

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
2-Méthoxyéthanol	-0.85	Aucune donnée disponible
Acide acétique	-0.2	Aucune donnée disponible
Formamide	-0.82	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible .

<u>12.5. Résultats des évaluations PBT</u> Pas de données disponibles pour l'évaluation. <u>et vPvB</u>

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales. Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

BactiCard Strep

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
2-Méthoxyéthanol	109-86-4	203-713-7	-	-	X	X	KE-23272	X	X
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	-	-	Х	X	X	Х	Χ
Formamide	75-12-7	200-842-0	-	-	Х	Х	KE-17231	X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
2-Méthoxyéthanol	109-86-4	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Acide acétique	64-19-7	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
Formamide	75-12-7	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	1907/2006) article 59 - Liste
2-Méthoxyéthanol	-	Use restricted. See item 30. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	SVHC Candidate list - 203-713-7 - Toxic for reproduction, Article 57c
Acide acétique	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Formamide	-	Use restricted. See item 30. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	SVHC Candidate list - Toxic for reproduction (Article 57 c)

Après la date d'expiration, l'utilisation de cette substance nécessite u ne autorisation ou elle peut uniquement être utilisée pour des utilisati ons exemptées, par exemple dans la recherche scientifique et le développ ement comprenant des analyses de routine, ou en tant que produit intermé diaire.

https://echa.europa.eu/authorisation-list

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

https://echa.europa.eu/candidate-list-table

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Quantités de qualification pour	
2-Méthoxyéthanol	109-86-4	Sans objet	Sans objet	
Acide acétique	64-19-7	Sans objet	Sans objet	
Formamide	75-12-7	Sans objet	Sans objet	

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Date de révision 10-déc.-2021

BactiCard Strep

Date de révision 10-déc.-2021

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe danger

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe		
2-Méthoxyéthanol	WGK 2			
Acide acétique	WGK1	Class II: 0.10 g/m³ (Massenkonzentration)		
Formamide	WGK1	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)		

Composant		France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)		
	2-Méthoxyéthanol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84		

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)		Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
2-Méthoxyéthanol 109-86-4 (1.98)	(ito or not)	Group I	Judeo
Acide acétique 64-19-7 (0.99)	Substances interdites et réglementées	Group I	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H360D - Peut nuire au fœtus

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

EC50 - Concentration efficace 50%

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

BactiCard Strep Date de révision 10-déc.-2021

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable **RPE** - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de préparation13-janv.-2012Date de révision10-déc.-2021

Sommaire de la révision Mise à jour du CLP format.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité